

Info travaux

août 2025

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2020-2039.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 11, 78a, 165, 166a et 167 situées sur les communes de L'Etang-la-Ville, Saint-Germain-en-Laye, Bailly et Marly.

Une coupe en futaie irrégulière programmée



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	11, 78a, 165, 166a et 167
Surface	31,8 hectares
Type de peuplements	Chênes sessiles, châtaigniers et hêtres
Date de début des travaux	1 ^{er} septembre 2025
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Détails travaux

>> La **coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en assurant la sécurité du public. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans à 10 ans environ.

Qui va couper le bois ?

Ces opérations sylvicoles seront réalisées **par un exploitant forestier mandaté par l'ONF**. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois, tout se valorise et rien ne se perd, les bois sont soigneusement triés. Selon leurs qualités, ils seront destinés :

- pour les bois de grande qualité : en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage en France (construction, tonnellerie, etc.) ;
- pour les produits de qualité moyenne : au bois de trituration, servant à la fabrication de panneaux de particules ;
- ou enfin au bois de chauffage en circuit court, ou transformés en plaquettes forestières pour alimenter les chaudières en Île-de-France.

Plan des travaux

Centre du massif – parcelles 11 et 78a



Sud Est du massif – parcelles 165, 166a et 167



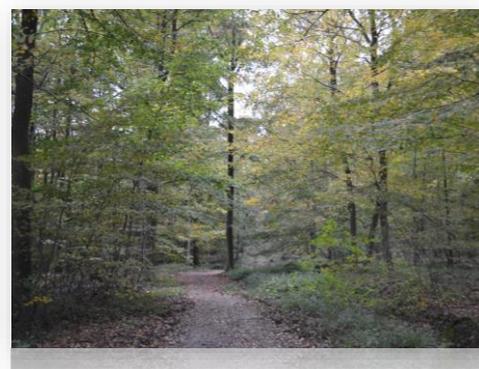
 Coupe en futaie irrégulière

La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest

27 rue Edouard Charton

78000 Versailles

ag.versailles@onf.fr



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Marly sur ONF.fr